



CSE...ANNONCE CSE...ANNONCE CSE...ANNONCE CSE...ANNONCE

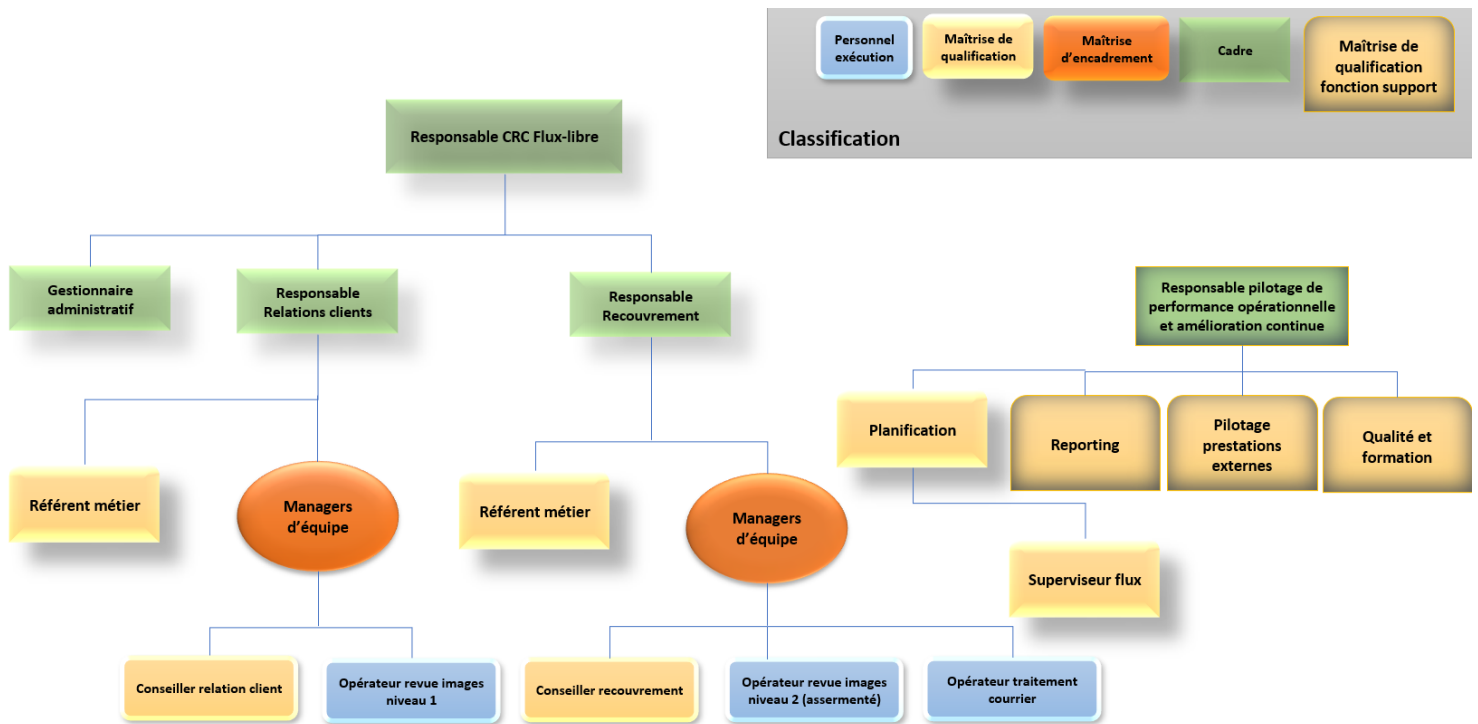
Organisation flux-libre

Et début de démantèlement de l'entreprise SAPN ?

Lors du CSE du 24 novembre, la Direction a décrit l'organisation du flux-libre. Tout d'abord, la Direction a rappelé le parcours clients avec le cycle que suit un passage non payé dans les 72 heures. Pour répondre à la demande, le centre de relations clients (CRC) sera ouvert de 8h00 à 20h00 du lundi au samedi (y compris certains jours fériés). Les journées de travail seront planifiées en 7h-14h ou 14h-21h, et pourront aller de 4 à 6 jours par semaine selon l'importance de l'activité.

La CFDT aurait aimé que les postes soient plus longs pour diminuer par conséquent les jours de présence. Les trajets pour certains seront très chronophages et coûteux. La CFDT déplore qu'aucun aménagement spécifique n'ait été prévu pour les salariés de Dozulé.

Les différents métiers seront tous présents sur le site de Rouen, ce sera également le cas pour le site de Mantes ou Poissy à l'exception du traitement du courrier. Le site d'Amiens ne comportera que les métiers de la relation clients et de la revue d'images. Voici l'organigramme des métiers ainsi que leur positionnement dans le système de classification.



Certains métiers seront par nature, plus polyvalents que d'autres, ainsi un conseiller recouvrement pourra faire de la relation client et de la revue d'images. Un conseiller relation client pourra effectuer de la revue d'images, mais un opérateur sera quant à lui affecté uniquement à sa tâche.

Si on imagine bien le contenu de la fiche de poste de conseillers relation client, opérateur revue d'image ou conseiller recouvrement, d'autres métiers ont été un peu plus détaillés : les managers d'équipe seront en soutien d'une quinzaine de salariés. Ils devront décliner les objectifs de performance auprès de leur équipe, réaliser les entretiens individuels ; les référents métiers seront chargés de faire évoluer les procédures, répondre aux cas les plus pointus ; le superviseur flux devra répartir la ressource selon les besoins immédiats, il suivra les indicateurs en temps réel, par exemple le nombre d'appel en attente, les contrôles de plaques à réaliser et mettra les salariés en face de l'activité la plus urgente.

Les salariés du flux-libre auront tous une rémunération forfaitaire ainsi qu'une part variable sur objectif.

Concernant la maintenance, elle sera moins impactée que les salariés du péage. Les effectifs resteront stables, les lieux de prise de poste changeront pour certains (Vallée de seine : Les essarts – Pays d'Auge : Pont l'évêque). Les zones d'intervention restent quasiment identiques, mis à part que le secteur Ile de France gèrera le portique de Buchelay. Quetteville sera rattaché dans la zone pays d'Auge et non plus dans le secteur A29.



DIALOGUE SOCIAL SANEF

SOIT IL Y A UN ACCORD OATT...
...SOIT ON CRÉE UNE FILIALE
POUR LE FLUX-LIBRE !!

VOUS EN TROUVEREZ
DES ENTREPRISES
QUI VOUS LAISSENT LE CHOIX !!!



Concernant le statut des salariés du flux-libre, la direction a été on ne peut plus claire !

Si la négociation sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail (OATT) ne débouche pas sur un accord, alors toute la filière péage touchée par le Flux-Libre sera externalisée.

Cela veut dire que si une signature majoritaire n'est pas apposée au bas d'un accord, une filiale sera alors créée.

Cette filiale « Flux-Libre » intégrera les salariés Sapn et Sanef qui géreront le péage sans barrière.

Depuis la privatisation des sociétés d'autoroutes, la CFDT craignait l'externalisation d'une partie du personnel.

Les doutes se sont d'abord portés sur la maintenance, puis sur la viabilité. La CFDT, présente à une époque au comité d'entreprise européen Abertis, avait alors obtenu des garanties sur le maintien de tous les savoir-faire.

Un dialogue social endommagé !

La direction explique qu'elle ne saurait mettre en place le Flux-Libre sans une réorganisation et un aménagement du temps de travail. La CFDT ne voit pas de réel rapport entre les deux, ce pour au moins deux raisons :

1. Le projet Flux-Libre ne date pas d'hier ! Les élus du CE (de l'époque) en avaient été informés. A cette occasion, ils avaient posé des questions sur les horaires, sur le temps de travail. A aucun moment, la direction n'avait précisé (on peut raisonnablement penser qu'elle ne l'avait même pas envisagé) vouloir révolutionner ce qui a attiré au temps de travail. Les PV de CE et les présentations de la direction peuvent en faire foi. Ce qui était possible hier, ne l'est plus aujourd'hui ?
2. La négociation OATT touche également la filière viabilité et les fonctions support, il ne s'agit donc pas à proprement parlé d'un accord qui doit permettre la mise en place du Flux-Libre.

Quoiqu'il en soit, peut-on encore parler de dialogue social lorsque la direction menace les organisations syndicales, en cas d'échec, d'amputer une partie de l'entreprise à laquelle elles sont viscéralement attachées ?

Les salariés dans tout ça ?

Depuis 1963, date de la mise en service de Sapn, prendre en otage des salariés en conditionnant l'échec d'une négociation à leur externalisation est au moins aussi innovant que le système Flux-Libre lui-même. Cette menace va rajouter du stress au stress, les salariés n'avaient pas besoin de ça. Que devient l'engagement pris en 2006 lors de la privatisation : « pas de licenciement, pas de mutations forcées ». Pour la CFDT, c'était bien un engagement à durée indéterminée !

Sapn ne mérite pas ça !

SANEF, MEILLEUR EMPLOYEUR DU SECTEUR ?!

